

Mail-du-9-decembre-2015.doc

Mail d'Annie Lobé du 9 décembre 2015 (mis à jour le 16 décembre 2015)
à ceux qui ont envoyé leur lettre recommandée à François Hollande

Bonjour,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier très chaleureusement d'avoir adressé votre lettre recommandée au Chef de l'Etat.
Vous faites partie des 263 personnes qui nous ont déjà communiqué leur numéro d'envoi (mise à jour 16 décembre : 288 personnes).

Cette action est à mes yeux la plus importante de toutes pour aboutir au retrait des compteurs Linky au niveau national. N'hésitez pas à inciter votre famille, vos voisins, vos amis, vos collègues de travail, et les commerçants de votre quartier, à en faire autant. Nous devons encore atteindre la masse critique suffisante pour faire basculer les décisions.

Vous trouverez ci-dessous mon mail d'informations envoyé ce jour.

Bien sincèrement à vous,
Annie Lobé

Bonjour, (MERCİ DE BIEN VOULOIR TRANSMETTRE CE MAIL A VOTRE CARNET d'ADRESSES)

De la part d'Annie Lobé, journaliste scientifique indépendante

Pour commencer, cette très bonne nouvelle qui arrive toute fraîche du Québec :

« À la demande des citoyens et du gouvernement, Hydro-Québec offre une option de compteur numérique non communiquant telle qu'acceptée par la Régie de l'énergie et les frais associés ont même été réduits vs ceux de 2013 !

voir Option de retrait :

<http://compteurs.hydroquebec.com/installation/> »

Merci à Alain Fauteux de nous avoir prévenus, et Bravo à tous les

Québécois pour cette victoire qui s'est fait tant attendre et nous donne de l'espoir !

Egalement, un grand Merci à toutes celles et ceux qui ont signé l'Appel et font partie des 304 premiers signataires ! (mise à jour 16 décembre 2015 : 400 premiers signataires)

Si vous ne l'avez pas encore signé, il est encore temps, soit à titre individuel, soit au titre d'une association. Dans l'attente de la mise en place d'une pétition sur Internet, je vous invite à envoyer un mail intitulé « Je signe l'Appel » à

<mailto:info@santepublique-editions.fr>

en précisant :

Prénom Nom, (facultatif) Ville, (facultatif) profession ou activité.

Vous trouverez ci-joint la dernière mise à jour de l'Appel avec ses 304 premiers signataires, à diffuser largement.

Envoi de l'Appel à tous les parlementaires :

L'association Robin des Toits, qui soutient cet Appel dont elle est signataire, a déjà lancé cette action, mais si vous ne l'avez pas encore fait, il est encore temps de l'envoyer à tous les parlementaires.

Vous trouverez ci-joint leurs adresses mail mises à jour au 8 décembre 2015. Au cas où votre messagerie serait limitée en nombre d'envois simultanés, un nom coloré en rouge sépare les adresses mail par blocs de quarante.

Vous pouvez également l'adresser par mail au président de la République en vous connectant au site de l'Élysée, qui vous enverra un avis de réception par mail :

<http://www.elysee.fr/crire-au-president-de-la-republique/>

(J'ai adressé cet Appel en recommandé au Chef de l'Etat le 30 novembre 2015)

Afin d'élargir le nombre de destinataires, il serait également utile de constituer un fichier des adresses mails de vos élus locaux : municipalité, communauté de communes, Conseil départemental (et dès la semaine prochaine, Conseil régional...). En effet, à tous les niveaux

politiques, des décisions sont prises en faveur de la société des objets connectés et c'est pourquoi un maximum de décisionnaires locaux devraient également recevoir cet Appel avant que des décisions et engagements d'investissements ne soient pris.

J'ai envoyé samedi 5 décembre par mail l'Appel aux préfetures, aux Conseil régionaux (avant que les noms ne changent...) et à 5000 journalistes (dont 1000 l'ont lu).

Pour obtenir un maximum d'ouvertures de mes mails aux journalistes, j'ai indiqué le sujet suivant :

« Cyber terrorisme demain en France Comment éviter une attaque de grande ampleur ».

N'hésitez pas à reprendre ce titre pour votre premier envoi aux élus locaux.

Une fois votre fichier d'adresses d'élus locaux constitué, vous pourrez le transmettre à vos voisins ou à des associations locales en leur demandant d'envoyer eux aussi l'Appel aux élus locaux.

L'enjeu est important car au-delà du cyber terrorisme, la société des réseaux intelligents Linky/CPL et des objets connectés que l'on veut nous imposer sera vraiment invivable...

En est témoin, cette déclaration publiée dans les commentaires de l'article d'Alternative santé publié le 27 octobre 2015 :

« Un cauchemar notamment pour les utilisateurs d'un système de domotique qui ont souvent rencontré une multitude de perturbations engendrées par les signaux rayonnants du CPL-1 (± 75 kHz) d'ERDF qui interfèrent avec ceux du protocole X10 (120 kHz) de leur maison domotisée. Ces constatations sont réalisées malgré les filtres mis en place qui atténuent (notamment le filtre FD10).

Les déclenchements intempestifs ne manquent pas : les lumières s'allument toutes seules, les volets roulants électriques se baissent ou montent n'importe quand du jour ou de la nuit, pareillement pour les portes de garages ou les portails qui s'ouvrent ou se ferment, les régulations deviennent folles, etc... »

Les pannes provoquées par le Linky sont LE sujet qui embarrasse le plus EDF.

Les maires sont conscients que beaucoup de gens finissent par s'adresser à eux pour les problèmes qu'ils n'arrivent pas à régler. Ce sera le cas avec le Linky, d'autant plus qu'EDF n'a presque plus aucune agence nulle part !

C'est pourquoi je vous suggère de prendre dès aujourd'hui rendez-vous avec votre maire pour lui parler des pannes que provoquent le Linky et lui expliquer qu'en refusant dès aujourd'hui le Linky, il s'évitera plus tard de très gros problèmes.

C'est l'argument fort pour inciter les municipalités à refuser le Linky, surtout en milieu rural où les maires sont en première ligne.

En plus du témoignage qui figure dans l'Appel ci-joint, voici le nouveau témoignage que j'ai reçu cette semaine (la ville est dans le 62), qui montre qu'il ne s'écoule pas longtemps entre la pose du Linky et le début des problèmes électriques :

« Le compteur linky (landis + gyr) a été installé à mon insu, certainement en novembre 2015, je renvoie un recommandé à edf pour signaler cette installation dont je n'avais pas fait mention dans ma 1ère lettre et je surveille mes ressentis (je supporte difficilement d'être à côté de l'ordinateur et j'ai des coups de fatigue bizarres) et ceux de ma famille, je vois si je peux avoir plusieurs signature pour le maire de.... Côté appareil, pour l'instant j'ai constaté que les plombs de ma hotte ont sauté c'est une première depuis son installation, et une ampoule de plafonnier qui n'éclaire presque plus, c'est tout pour le moment mais je surveille ... »

Le 12 novembre dernier, deux techniciens sous-traitants d'EDF étaient en train de travailler dans un transformateur dans la ville où j'habite. Je leur ai demandé : « Vous faites les travaux du Linky ? ». Ils ont répondu : « Non, le Linky est abandonné ». Je leur ai demandé : « De quand date cette information ? » Ils ont répondu : « Il y a quatre mois ». Je leur ai demandé : « Pourquoi le Linky serait

abandonné ? » Ils ont répondu : « Il n'est pas fiable ».

Donc, au sein d'EDF/ERDF, les pannes provoquées par le Linky sont connues. Et au plus fort de la mobilisation de l'été dernier en juillet 2015, quand les sénateurs recevaient plusieurs centaines de mails par jour et Ségolène Royal plusieurs dizaines de lettres recommandées, l'abandon du Linky semble donc avoir été envisagé.

Aujourd'hui, le fait que le Linky provoque des pannes se sait de plus en plus. L'Etat ne pourra pas persister dans son déploiement si la mobilisation antiLinky continue et s'amplifie, comme c'est le cas actuellement.

Contrairement à ce que les médias ont prétendu le 1er décembre, on peut refuser le Linky. En effet, la loi n'impose pas de sanction en cas de refus.

De nombreuses personnes s'interrogent sur la nécessité d'écrire à ERDF. Vu les réponses que cette société a déjà adressées à ceux qui lui avaient écrit, je vous suggère d'envoyer à ERDF la copie de votre lettre recommandée à François Hollande, qui répond à tous les faux arguments de cette société. Votre envoi à ERDF devra bien entendu être fait en recommandée avec avis de réception.

Par ailleurs, il est toujours utile que vous participiez, si ce n'est pas encore fait, aux deux autres actions en cours :

- 1. l'envoi de la lettre recommandée à François Hollande. Un grand merci aux 263 personnes qui m'ont signalé leur envoi à ce jour. Toujours aucune réponse du chef de l'Etat... Continuons jusqu'à ce que François Hollande ne puisse plus faire la sourde oreille ! :
<http://www.santepublique-editions.fr/lettre-a-envoyer-a-francois-hollande-pour-garantir-la-france-contre-l-accident-nucleaire.html>

(vous pouvez choisir la version Linky + nucléaire ou la version Linky seul)

- 2. le mail-pétition à Ségolène Royal : (déjà 282 envois dont j'ai reçu la copie (Mise à jour 16 décembre 2015 : 320 envois)
<http://www.santepublique-editions.fr/petition-contre-linky-le-compteur-a-radiofrquences.html>

Même si vous avez déjà signé une pétition papier, vous pouvez recommencer par mail pour maintenir la pression sur la ministre de l'Écologie.

Encore merci à vous, pour votre implication !

Bien sincèrement à vous,
Annie Lobé
Journaliste scientifique indépendante
<http://www.santepublique-editions.fr>

PS Dernière minute : Le retrait d'EDF du CAC 40 est un signe important. Les marchés nous auraient-ils entendus ? Je rappelle qu'EDF a un cash flow négatif de 4 milliards d'euros et doit emprunter pour payer les dividendes de ses actionnaires.
http://www.lemonde.fr/economie-francaise/article/2015/12/07/edf-pilier-de-la-bourse-de-paris-quitte-l-indice-cac-40_4826630_1656968.html

PS : Ci-joint également un argumentaire excellent de l'ex député européen Belge Paul Lannoye

Pour envoyer l'Appel, vous pouvez procéder de la façon suivante :

1. Ouvrir le document joint intitulé « Appel 7 12 2015 »
2. Sélectionner l'ensemble du texte et des signatures (commande rapide : appuyer simultanément sur les touches « Ctrl » et « A » - ou, sur Mac, « Pomme » et « A »)
3. Copier l'ensemble du texte (commande rapide : appuyer simultanément sur les touches « Ctrl » et « C » - ou, sur Mac, « Pomme » et « C »)
4. Dans votre messagerie, ouvrir un nouveau message
5. Coller l'ensemble du texte dans le message (commande rapide : appuyer simultanément sur les touches « Ctrl » et « V » - ou, sur Mac, « Pomme » et « V »)
6. Indiquer votre propre adresse dans la rubrique Destinataires (« A »)
7. Enregistrer ce mail dans vos brouillons
8. Le reprendre autant de fois que nécessaire pour
9. Copier – coller les adresses des parlementaires dans la rubrique Copies cachées (CCI)

10. Ajouter un titre (voir ci-après)
11. Ajouter en pièce jointe l'article de Marc Filterman
12. Envoyer le mail, puis reprenez à l'étape 8 jusqu'à la fin des adresses mail

Marc Filterman a expressément donné son accord pour la diffusion de son article (version PDF corrigée).

Pour cela, il faut copier l'article sur votre ordinateur (cliquer sur le fichier joint, puis cliquer sur « Ouvrir », puis sur « Fichier Enregistrer sous », puis choisir l'emplacement « Mes documents » ou un autre dossier préalablement créé. Il vous suffit ensuite d'ajouter le fichier en Pièce jointe dans votre mail en le sélectionnant dans l'emplacement où vous l'aurez enregistré.

Ajout du 11 décembre 2015 :

Des parlementaires commencent à répondre à l'envoi de l'Appel par une lettre-type surréaliste.

Je me permets de vous suggérer de leur renvoyer la lettre à François Hollande (ci-jointes) en leur précisant qu'il a déjà reçu 288 recommandées semblables dans l'une ou l'autre version.

Suggestion de texte pour votre mail :

Madame Monsieur la Sénatrice / Députée, le Sénateur / Député,

C'est avec stupéfaction que j'ai pris connaissance de votre réponse à mon récent envoi concernant le Linky.

Vous ne répondez en effet à aucun des points soulevés dans l'Appel que je vous ai transmis.

Permettez moi de vous rappeler qu'EDF vient, contrainte et forcée, de quitter le CAC 40, ce qui signifie que les marchés sanctionnent durement la stratégie totalement irréaliste poursuivie par cette entreprise, avec le soutien du gouvernement et de parlementaires tels que vous.

Avouez qu'au beau milieu de la COP 21, cela fait désordre !

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la lettre qu'au moins 288 citoyens ont adressée en recommandée à M. François Hollande, président de la République, ainsi que les arguments que le député européen honoraire Belge Paul Lannoye a recensés en faveur du renoncement à la technologie des compteurs intelligents.

Je vous prie en prie, écoutez enfin les citoyens qui prennent la peine de s'impliquer pour l'avenir de notre pays !

Avec mes salutations, en espérant un sursaut de conscience de votre part.

Signature

PS : Du côté du porte-monnaie, il y a de nouvelles raisons de refuser le système Linky : avec les tarifs « flottants », les clients n'auront plus aucun moyen de contrôler leurs factures...

Electricité : Linky ouvre la voie à de nouveaux tarifs

Veronique Le Billon

Le déploiement du compteur communicant a été officiellement lancé mardi. Le gouvernement réfléchit à instaurer de nouvelles offres tarifaires.

ERDF a officiellement lancé, mardi, le déploiement du compteur électrique communicant Linky, qui doit équiper 35 millions de foyers d'ici à la fin 2021. Pour le consommateur, le premier avantage sera d'obtenir une facturation au plus près de sa consommation réelle et de pouvoir faire réaliser un certain nombre d'opérations à distance. Mais l'installation de Linky pourrait aussi bouleverser les politiques tarifaires des fournisseurs, qui pourront techniquement, avec l'accord de leurs clients, leur proposer des offres beaucoup plus individualisées. « Linky est un "enabler" : il ouvre un champ de

possibilités autour des services énergétiques, c'est la première brique de la transition énergétique », a salué mardi Philippe Monloubou, le président du directoire d'ERDF.

Engie a pris les devants en lançant, en mai, une offre pour les premiers utilisateurs de Linky. « Avec la transmission à l'heure près de la consommation du client, nous sommes capables de monter une offre sur mesure », explique Augustin Honorat, directeur des particuliers chez Engie France. Au classique système heures pleines-heures creuses, l'offre Elec week-end ajoute une plage du vendredi soir au lundi matin avec un tarif réduit. En reportant une part de sa consommation, le client peut faire des économies et le fournisseur s'approvisionne moins cher.

Les vellétés du gouvernement

Le gouvernement s'est aussi saisi de ce dossier. Alors qu'il est en passe de céder la main sur la fixation des tarifs réglementés pour les particuliers à la Commission de régulation de l'énergie (CRE), comme le prévoit la loi NOME de 2010, les pouvoirs publics ont des vellétés d'instaurer pour les ménages équipés de Linky de nouvelles options de tarif réglementé, par exemple autour... du week-end. Ils projettent ainsi de créer de nouvelles catégories de consommateurs, pour lesquelles la CRE devra proposer un tarif réglementé. « Le gouvernement vient nous couper l'herbe sous le pied en cherchant à capter le consommateur, et sans couvrir les coûts. Dans un univers concurrentiel, ce n'est pas à lui de faire la grille tarifaire ni la politique marketing d'EDF, et encore moins à la CRE », critique déjà Fabien Choné, directeur général délégué de Direct Energie et président de l'Anode, qui regroupe des fournisseurs alternatifs (ENI, Lampiris...).

L'initiative a d'autant plus surpris certains fournisseurs alternatifs qu'ils ne souhaitent pas forcément se précipiter. « On travaille à de nouvelles offres, mais on ne le proposera pas au début de la généralisation de Linky, cela donnerait des informations à nos concurrents » pour un potentiel de clients limités, pointe Fabien Choné, pour Direct Energie. Il souhaite ainsi attendre la mise en oeuvre du mécanisme de capacité (pour développer des offres pour « effacer » sa consommation) et la future négociation sur le tarif d'acheminement de l'électricité. « Ce sont des enjeux de 2017 », note-t-il. Engie prévoit aussi de nouveaux développements, « mais pas en 2016 ».

Certains pointent déjà les risques d'offres tarifaires trop complexes.

« En Italie [où des compteurs évolués ont été largement déployés, NDLR], les fournisseurs proposent des offres bihoraires ou trihoraires. Mais elles ont peu de succès », note Xavier Pinon, cofondateur de Selectra.info, un site de courtage d'offres. « Quand il s'est ouvert, le secteur des télécoms a fait des offres très ciselées, avec par exemple un tarif à la minute commencée. Cela n'est pas toujours perçu positivement par les consommateurs », note aussi Julien Tchernia, consultant et ancien de Lampiris. Il parie plutôt sur le développement de services d'économies d'énergie.
Les Echos | 02/12/2015 | Veronique Le Billon

Source :

<http://pro.orange.fr/actualites/finance-gestion/electricite-linky-ouvre-la-voie-a-de-nouveaux-tarifs.html>

Pièces jointes :

- Appel
- Marc-Filterman-objets-connectes-deploiement-anarchique-Version-Finale-03122015-15H.pdf
- paul-lannoye-quelques-arguments-pour-remettre-en-question-le-compteur-intelligent-2-decembre-2015.pdf
- senators-deputes-MAJ-12-dec-2015.doc
- lettre-a-envoyer-a-francois-hollande-decembre-2015-RAR.pdf
- lettre-a-envoyer-a-francois-hollande-linky-seul-RAR.pdf